

La revue française de service social

Parution trimestrielle - septembre 2013 - numéro 250 / 2013-3 - Prix unitaire 15€

La **crise** et ses **répercussions** sur le **travail social**



ANAS

Association Nationale des Assistant(e)s de Service Social

Sommaire

Éditorial	7
Agathe LEGROS	

I. Première partie

Les rameurs et la crise	10
Dominique DUPAGNE	
La crise économique : la fin du tunnel est-elle en vue ?	17
Gérard PASQUET	
La crise du logement : les répercussions sur le travail social	27
Hélène BROQUEREAU	
De la société d'intégration à la société inclusive : plaidoyer pour de nouvelles relations entre le secteur associatif, économique et les pouvoirs publics	33
Yves PILLANT, Julien TARDIF	
Entre crise et mutation, une solidarité et un engagement à réinventer pour l'action sociale et les travailleurs sociaux ?	40
Bernard CAUBÈRE et René BAPTISTE	
Réflexions sur l'éthique face à la crise	49
Marie-Geneviève MOUNIER et Marie-Andrée SADOT	

II. Deuxième partie

La crise et le travail social en polyvalence	60
Sandrine FLORES LONGUET	
Prévention de la désinsertion professionnelle	68
Brigitte RIZZO	
La santé au travail, exemple d'un travail pluridisciplinaire	71
Camille TAVAKOLI, Sylvie QUAROUCH	
Témoignage d'un conseiller maintien dans l'emploi	77
Pierre FERAL	
Une expérience de démarche participative en maison relais	84
Stéphane LE LABOURIER	
De la société en crise à l'individu en crise, quelles pistes pour retrouver des repères ?	92
Pascale LOMBARDO	
Une goutte d'eau dans l'océan	97
ANAS, la section Jura (39)	
L'initiative Scopyleft : une aventure éthique, sociale et humaine ..	101
David LARLET, Nicolas PERRIAULT, Vincent AGNANO, Stéphane LANGLOIS	

III. Communications

Espagne : le travail social à la recherche d'indicateurs en inclusion sociale.....	106
Esther RAYA DIEZ, Neus CAPARRÓS CIVERA	

IV. Vie de l'ANAS

L'aide contrainte dans le champ administratif : moins repérable, plus inquiétante ?	116
Laurent PUECH, vice-président, Béziers, 12 octobre 2012	
Protection de l'enfance : NON à la suppression automatique des allocations familiales.....	127
Communiqué, 25 mars 2013	
ANAS : en pleine « crise des vocations »	129
Antoine GUILLET, vice-président, entretien, <i>La Gazette</i> , 8 avril 2013	
Démarche de réflexion et d'expertise en vue d'un consensus sur le périmètre de l'observation en protection de l'enfance : texte de l'audition de l'Association nationale des assistants de service social (ANAS) devant le comité d'experts de l'Observatoire national de l'enfance en danger.....	134
Laurent PUECH, administrateur, 13 mai 2013	
Pétition des associations professionnelles pour une reconnaissance du niveau licence de leurs diplômes déposée le 20 mai 2013 devant le Parlement européen	136
Courrier d'accompagnement au Président du Parlement européen.....	137
Bruxelles, 20 mai 2013	
Lettre des quatre associations professionnelles à Madame Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé	
17 mai 2013	
Questions écrites à l'Assemblée nationale en 2011.....	141
par Madame TOURAINE et Messieurs HOLLANDE, AYRAULT, SAPIN, députés	
Des doctorats spécialisés en travail social, une avancée significative.....	147
Communiqué, 20 mai 2013	
Hommage à Etienne CHOUFIER	148
Décédée le 12 juin 2013	
Nous avons reçu.....	149
À vos agendas !	150
La revue française de service social, derniers numéros parus	151
Bulletin d'abonnement.....	152

Éditorial

Agathe LEGROS¹

D'après le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « En 2008 et 2009, le monde a connu la plus grave crise financière et économique depuis la crise des années 1930². »

La crise actuelle a débuté aux États-Unis du fait des *subprimes*, prêts hypothécaires à risque donnant aux ménages les plus modestes la possibilité d'emprunter en mettant en garantie leur maison. Malheureusement, le prix de l'immobilier chute et la proportion de ménages ne pouvant rembourser explose. Cette spirale a touché l'ensemble du système bancaire nord-américain mais aussi européen parce que, dans le contexte de la globalisation financière, les banques européennes avaient également participé, directement ou indirectement, à ces mécanismes. La crise des *subprimes* n'est cependant pas le seul élément déclencheur de la crise aujourd'hui.

Ainsi, plusieurs pays européens sont touchés, gravement comme la Grèce, l'Espagne ou l'Italie..., de façon moins aiguë comme la France. Nicolas Briën³ explique que pour contrer les effets de la crise économique les pays ne proposent que la rigueur : « À travers l'*Europe*, les plans d'ajustement budgétaire se succèdent et se ressemblent : taxation des hauts revenus, coupes dans les budgets de protection sociale, mais aussi incapacité à *proposer* des mesures de relance de la croissance. » En France, les mesures d'austérité se succèdent : pressions budgétaires, réductions des dépenses publiques, hausse de l'impôt... Ces mesures entraînent de nouvelles organisations imposées par les politiques qui demandent un encadrement plus important des dépenses dans tous les domaines et notamment médico-sociaux.

La crise n'est pas seulement financière, elle traverse tous les champs de la société : l'éducatif, le logement, l'emploi et la santé. Le nombre de chômeurs et d'emplois précaires augmente, le coût de la vie ne cesse de croître, le manque de logements est manifeste et les budgets de protection sociale et de santé se resserrent et se fragilisent.

La dimension sociale de la crise ne peut échapper à personne. Les problèmes sociaux sont multipliés par une société en crise.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales chargées de l'action sociale sont en première ligne car le but de l'action sociale est de résorber les écarts et déficits entre groupes sociaux. Si l'on s'en réfère à la définition de l'action sociale, telle que la présente le code de l'action sociale et des familles (CASF), elles ont pour objectif de « promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la

1 Assistante sociale inter-entreprises, membre du comité de rédaction.

2 Organisation des Nations unies, Affaires économiques et sociales, « La crise sociale dans le monde », *Rapport 2011 sur la situation sociale dans le monde*, <http://social.un.org/index/linkClick...>

3 Nicolas BRIËN, « Les pauvres sortiront la France de la crise », *Le Monde*, 31 août 2011, <http://www.lemonde.fr/...html>.

citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux⁴ ».

Aussi graves qu'en soient les conséquences, la crise permet de nouvelles réflexions et une nouvelle approche autour de l'action sociale. Comment l'action sociale peut-elle prendre sa place dans les stratégies et politiques de développement aujourd'hui ? Comment les assistant(e)s sociaux(ciales), les travailleurs sociaux et les professionnels de santé peuvent-ils se positionner pour agir au mieux dans ces nouveaux contextes ?

Nous nous intéresserons à travers ce numéro à la façon dont l'action sociale peut se situer en période de crise dans les différents systèmes : économique, politique, éducatif, sanitaire, culturel et social. Dans la première partie, nous proposons une approche théorique de la crise et des pistes d'action possibles, suivie, dans la deuxième partie, de la relation d'expériences de professionnels de terrain tant dans le vécu de la crise que dans la mise en œuvre de pratiques pour agir dans ce contexte.

Dominique Dupagne proposera une analyse critique à travers les mécanismes biologiques, génétiques et primatologiques de la nature humaine et de l'organisation sociale.

Gérard Pasquet livrera une analyse économique de la crise et des pistes visant à sa résolution à l'échelle internationale et française.

Julien Tardif et Yves Pillant proposeront de passer d'une société d'intégration à une société inclusive à travers un renouveau des relations entre les associations, l'État et les entreprises.

Bernard Caubère et René Baptiste envisageront une remise en question de l'action sociale au risque d'une « mort annoncée ».

Marie-Geneviève Mounier et Marie-Andrée Sadot préconiseront une éthique dans l'accompagnement des personnes d'autant plus touchées par la crise qu'elles sont vulnérables.

Dans la deuxième partie, des assistantes sociales et des professionnels de santé décriront leur quotidien et leurs positions dans ce contexte de crise. Nous présenterons également deux témoignages — celui d'un conseiller maintien dans l'emploi et celui d'une société coopérative et participative dans le domaine de l'informatique — qui ont choisi de développer une voie alternative : celle de la liberté et de la dignité.

4 Article L.116-1 du code de l'action sociale et des familles.

De la société d'intégration à la société inclusive : plaidoyer pour de nouvelles relations entre les secteurs associatif, économique et les pouvoirs publics.

Yves PILLANT³⁰, Julien TARDIF³¹

Nous présentons ici des réflexions issues d'une rencontre entre trois expertises sur l'état de la vie associative en France aujourd'hui, celles d'universitaires, d'acteurs de la société civile et de professionnels des secteurs concernés. Nous centrerons notre propos sur le secteur employeur des travailleurs sociaux qualifiés par un diplôme d'État : le secteur social et médico-social et la protection judiciaire de la jeunesse. Nous soutiendrons que nos secteurs d'intervention souffrent d'être totalement « enclavés » dans un modèle d'« intégration sociale » qui a fait son temps et qui sépare radicalement la valeur de lien — la confiance en soi, en autrui et dans l'avenir selon le tryptique du psychiatre Jean Furtos³² — et la valeur d'échange — la place à occuper dans un monde où la valeur travail reste capitale pour la reconnaissance de l'estime de soi³³.

Nous proposons de penser davantage à travers un modèle « inclusif » où le parcours de suivi en institution sociale ou judiciaire n'est plus séparé de l'activité économique. Il s'agit alors de placer :

- l'organisation apprenante au cœur du progrès économique ;
- le plaidoyer formatif au cœur du projet socio-éducatif ;
- le secteur socio-économique dans une démarche contributive aux politiques de solidarité et d'égalité des chances pour tous.

Notre conviction est que, pour réussir un tel projet, les structures d'accueil des personnes en grandes difficultés doivent pouvoir diminuer fortement leur dépendance à leurs publics. C'est un des effets néfastes de la sectorisation de la prise en charge sociale et médico-sociale.

Lors d'un débat public³⁴, Jean-Pierre Worms, sociologue, vice-président de la Fonda, précise que l'initiative de son *think tank* pour une action natio-

30 Philosophe, cadre pédagogique à l'Institut méditerranéen de formation et recherche en travail social, y.pillant@imf.asso.fr.

31 Chercheur en sciences sociales, chargé de mission à la Société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence, cofondateur de l'Institut international de valorisation des savoirs et des pratiques organisationnelles en action sociale et santé (IS'POSS), Julientardif@me.com.

32 Jean FURTOS, *De la précarité sociale à l'auto-exclusion*, Rue d'Ulm, « La rue ? Parlons-en », 2009.

33 Pour la distinction valeur de lien, valeur d'échange nous référons aux travaux de la revue du Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (MAUSS). Notamment à l'ouvrage de Jacques T. GODBOUT, *Ce qui circule entre nous : donner, recevoir, rendre*, Le Seuil, 2007.

34 *Associations : un avenir en questions*, débat public organisé la Mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France (MACIF), Fonda, la Ligue des droits de l'homme, Dijon, mardi 20 mars 2012.

nale d'enquête et de concertation intitulée « Faire ensemble 2020 » est rendue nécessaire car le monde associatif actuel est plongé dans les rapports concurrentiels. Le fonctionnement par appels à projets et la dépendance extrême au financement public en sont les deux points en souffrance. Cette situation ne permet pas aux associations de rentrer, sans appui de tiers, dans une vision prospective à long terme des aménagements nécessaires. D'où l'importance du fonctionnement en réseaux et partenariats (associations, recherche publique, entreprises...) pour soulever un tel chantier. Le monde de l'entreprise est alors largement interpellé par la Fonda et ses partenaires pour repenser le modèle social. Dominique Guibert, secrétaire générale de la Ligue des droits de l'homme précise que « droits de l'homme et économie sociale ne constituent pas une possibilité de l'évolution, mais une nécessité. Si nous ne mélangeons pas ces deux notions, nous perdons une possibilité stratégique de mettre en avant nos activités ».

Comme le précise le sociologue et économiste Jean-Louis Laville, l'économie sociale doit être, aussi, solidaire pour concrétiser ce projet d'une société qui valorise la contribution égalitaire de tous à la production des richesses.

L'économie n'a jamais été fondée sur le seul principe du marché (1), mais sur trois principes, pondérés différemment selon les sociétés. Le principe du marché, qui est ancien, est équilibré par le principe de la redistribution (2), supposant une autorité qui réaffecte des ressources en fonction de ce qui lui est conféré comme pouvoir. Quant au principe de la réciprocité (3), il implique la circulation de biens et de services dans lequel « le lien précède le bien », selon Marcel Mauss³⁵ ; au-delà d'un contrat marchand s'exprime la volonté d'entretenir le lien social entre des groupes ou des personnes. Il doit y avoir des formes de production basées sur ce lien volontaire et égalitaire³⁶.

Alors qu'il se situe dans un rapport trop vertical avec la société civile, l'État social doit continuer à tenir son rôle d'une justice redistributive par la politique fiscale, mais ne peut satisfaire, sans l'intervention du tiers secteur, ce soubassement essentiel à l'épanouissement individuel qu'est la démarche contributive par un projet existentiel et de réalisation de soi. Projet qui passe nécessairement dans une place à construire par l'activité économique.

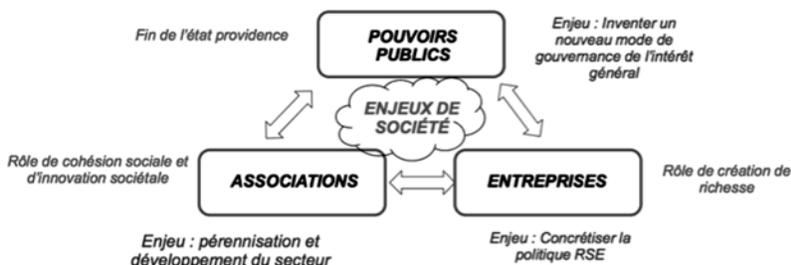
« Il ne s'agit pas de substituer à la solidarité redistributive, par la puissance publique, une solidarité exclusivement réconciliatrice, mais de définir des modalités de couplage pour compléter la solidarité redistributive par une solidarité réciprocaire qui peut être un facteur de production et donc participer de la création de richesses³⁷. »

35 Anthropologue français (1872-1950), pionnier de l'analyse, en dehors de la théologie et dans les sciences sociales, du don comme paradigme de compréhension des rapports sociaux ; voir son ouvrage *Essai sur le don*, PUF, « Quadrige », 2012 (1^{re} éd., 1925). Ce sont le penseur et l'ouvrage dont le mouvement du MAUSS précité perpétue l'héritage intellectuel.

36 Jean-Louis LAVILLE, « L'économie sociale et solidaire : contre le productivisme ? », *Projet*, n° 324-325, 2011/5.

37 Philippe CHANIAL, Jean-Louis LAVILLE, « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements*, n° 19, 2002/1.

86% des Français* pensent qu'il est urgent qu'associations et entreprises travaillent ensemble pour résoudre les problèmes de Société !



La co-construction du bien commun une condition essentielle pour un XXIème siècle plus solidaire et durable

© Association Le RAMEAU / 2012

* Source : ARPEA-Citoyens, Comis et OpinionWay, 2009 Page 8

L'association le Rameau³⁸ vient de mener une étude nationale sur les liens entreprises et associations qui précise que :

- 69 % des partenariats noués entre associations entreprises ont moins de cinq ans ;
- 72 % des associations pensent avoir un rôle à jouer dans la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

La vision financement contre image est caricaturale, il y a également en jeu le transfert d'expertises, la favorisation de l'ancrage territorial, la fédération et la mobilisation des collaborateurs autour de valeurs en partage. Enfin ces synergies sont sources d'innovation³⁹.

La démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire, un modèle de décloisonnement à suivre

Le secteur associatif le plus en pointe de cette reconfiguration des relations association/État/entreprise est très clairement le monde du soutien aux personnes en situations de handicap. Nous faisons état ici des travaux du mouvement Parcours Handicap 13⁴⁰ ayant pour objectif de promouvoir un

38 Le Rayonnement des associations par le mécénat d'entreprises, d'administrations et d'universités — Le RAMEAU — a pour vocation de favoriser la création d'intérêts partagés entre les associations et les entreprises. Passerelle opérationnelle entre ces deux mondes, son double objectif est d'aider les associations à piloter leur projet de développement et d'améliorer l'efficacité des actions sociétales des entreprises.

39 Voir Groupe de travail Fonda, *Contexte, enjeux et typologie des partenariats associations-entreprises*, Vincennes, Le Rameau, 26 juin 2012, téléchargeable à l'adresse : <http://www.fonda.asso.fr/>.

40 Voir <http://www.parcours-handicap13.fr/>, rubrique « Qui sommes-nous ? ».

décloisonnement des acteurs du champ du handicap dans les Bouches-du-Rhône : décloisonnement entre associations mais aussi entre bénévoles et professionnels, usagers et/ou leur famille et spécialistes. Après treize années de développement, ce sont aujourd'hui 120 structures associatives qui composent le mouvement, établi sur six territoires identifiés.

Une notion va venir étayer cette vision. Elle s'énonce par la législation internationale : la convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées. Son article 19, intitulé « Autonomie de vie et inclusion dans la société », demande aux États signataires de veiller à ce que « les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ». La prépondérance du milieu spécialisé est ainsi invalidée. Parler d'inclusion c'est d'abord accorder une primauté au milieu ordinaire, optimiser une égalité devant les espaces communs à tous, considérer une pleine accessibilité à ce qui fait société et donc refuser toute ségrégation.

Dans la mise en œuvre des lois de 1975⁴¹ un médecin savait les besoins d'une personne à partir de ses observations médicales et du diagnostic posé. La loi 2005-102⁴² fait toute sa place à la situation et aux « aspirations ». Ainsi la personne n'est plus définie à partir d'une déficience mais est envisagée dans la réalité d'une situation pour laquelle chaque limitation appelle une action de compensation, d'atténuation, de restauration et/ou de soin. Dans le même temps, la personne n'est plus réduite à ses besoins ; parce qu'elle est pleinement sujet, la loi veut prendre comme point de départ les « aspirations » de la personne. Elle prend ainsi au sérieux combien la dynamique de la personne est liée à son désir, même lorsque l'on parle de soins. Selon cette loi, la participation à la vie réelle en société ne se mérite pas (modèle de l'intégration et de la sectorisation de l'intervention dans le champ associatif) ; elle est la condition permettant de limiter la déficience, le handicap étant principalement une « restriction de participation à la vie en société ». Autrement dit la mise à l'écart de la société ordinaire, combinée au regroupement des personnes, amplifie les difficultés et renforce une déficience tandis que le milieu ordinaire inscrit les limites dans une dynamique de dépassement.

La démarche d'inclusion articule trois dimensions :

- 1^{ère} dimension : la personne et son projet de vie à identifier et soutenir ;
- 2^e dimension : l'offre de service à construire de façon adaptée ;
- 3^e dimension : le territoire à disposition pour faciliter la participation sociale égalitaire.

Au-delà des besoins de l'individu, prendre en compte son projet de vie pour accompagner un parcours de vie ; au-delà d'une structuration sectorielle des acteurs du territoire, développer un réseau et un travail en partenariat ; au-delà d'une réponse généraliste et standardisée, développer des solutions de proximité singulières mobilisant les acteurs du territoire de vie. Projet de vie, projet

41 Loi n°s 75-534 d'orientation en faveur des personnes handicapées et 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

42 Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

de service, projet de territoire, interagissent dans un projet de société inclusive. La cohérence des interactions entre ces projets est donnée par la vision d'un projet de société qui donne à chacun le pouvoir de créer sa place.

La personne et son projet de vie

Les personnes n'ont pas à être intégrées puisqu'elles sont une composante déjà présente du système, structurant le système comme toute autre composante. La société en-train-de-se-faire⁴³ émerge au travers d'un débat de normes ; dans ce cadre de compréhension, il s'agit de faire en sorte que la différence de chacun bénéficie à tous, chacun étant considéré dans une citoyenneté où il devient ressource pour les autres. La différence n'est pas gommée, elle est acceptée sans condition. La reconnaissance de l'autre, de son altérité, offre la connaissance de ce qui nous est commun : une humaine condition fragile et dense⁴⁴. Cette orientation est une chance en ce qu'elle nous donne, entre autres, de « fissurer la course au pouvoir, au gain, à la performance à tout prix ».

L'offre de service

La personne accueillie ne pourra s'envisager dans un parcours de vie que si la structure qui l'accueille s'envisage elle-même comme un moment d'un parcours, une possibilité parmi d'autres. Et pour cela elle ne peut pas se concevoir uniquement comme une réponse aux besoins mais tout autant comme une animation/stimulation des attentes.

Notamment, cela demande aux établissements de concevoir leur accueil en termes non plus de places mais bien de flux⁴⁵. Ceci représente, pour les structures et leurs responsables, un important changement de culture.

La dynamique interinstitutionnelle provoque décentrement, altération de sa suffisance institutionnelle, intérêt porté aux autres types de structure. Bref la structure doit se situer dans la société, comme un élément parmi d'autres appartenant au même système et non comme un système à part entière formant microsociété.

Le territoire

Cette entrée non spécialisée, puisque commune à tous les habitants, va permettre de développer des réponses de proximité venant mobiliser des acteurs pour faciliter, améliorer, compenser une situation initiale. Cette mise en lien des acteurs participant de la réalité d'un territoire se concrétise par le développement de réseau entre acteurs d'un même secteur et la construction de partenariats entre acteurs de secteurs différents.

43 Voir en fin d'article le schéma de la distinction entre inclusion et intégration.

44 Fred POCHÉ, *Une politique de la fragilité*, Éditions du Cerf, 2004.

45 « La notion de place n'est plus adaptée à la mise en œuvre de réponses personnalisées » (Jean-Yves HOCQUET, *Contribution à la réflexion sur l'apport des organismes du secteur médico-social à l'inclusion des personnes handicapées*, rapport à Madame la secrétaire d'État aux solidarités et à la cohésion sociale..., avril 2012).

[Le territoire] est aujourd'hui considéré comme le meilleur garant, sinon l'exclusif terrain, d'une possible globalisation et transversalité de l'intervention publique marquée par un nouveau rapport entre le sectoriel et le global. Il s'agit en principe de substituer à des politiques sectorielles ou à des approches par problèmes ou par public une totalisation des registres d'intervention dans un projet spécifique sur un même espace local, avec une harmonieuse complémentarité des acteurs⁴⁶.

Territorialiser c'est organiser autrement les compétences : non plus d'après des logiques cloisonnées de métiers segmentés mais selon des formes mutualisées et coordonnées propices à l'initiative et à l'innovation⁴⁷.

Une clinique et une approche éducatives par la mise à l'épreuve de l'expérience formative

L'expertise issue de notre pratique éducative et formative est la suivante : un cloisonnement entre les mondes associatifs, formatifs et économiques engendre des ruptures de suivis et des prises en charge incohérentes. Ce modèle cloisonné n'assume pas pleinement l'importance de la conjonction des volets cliniques, éducatifs et formatifs pour les publics pris en charge au titre notamment de la protection de l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les conclusions d'une enquête sur la protection judiciaire de la jeunesse réalisée par des psychiatres et sociologues qui travaillent sur les liens entre santé mentale et précarité sociale sont tout à fait éclairantes. Leur démonstration est la suivante : la pratique clinique aujourd'hui est loin de se loger uniquement dans les cabinets auprès de publics en demande. Les psychologues et psychiatres interviennent dans les institutions sociales et judiciaires en milieu ouvert ou fermé. C'est uniquement par le fruit du croisement des savoirs disciplinaires (ici la psychologie clinique et la psychanalyse), des savoirs d'interventions socio-éducatifs par les épreuves de l'engagement des publics dans les expériences formatives, ludiques, culturelles que peuvent naître une clinique et une pratique éducative de la santé mentale émancipatrice. Christian Laval évoque la nécessité de construire un « milieu de réversibilité » qui suppose aménagement, réseaux, partenariats pour pouvoir prendre en charge les troubles psychiques et souffrances sociales contemporaines qu'il décrit comme des « empêchements d'accomplissements » et de réalisation de soi. Il s'agit donc nécessairement de passer d'une clinique de cabinet à une clinique qu'il appelle « civile » qui investit l'ensemble des lieux de l'expérimentation et de la réalisation de soi (familial, scolaire, amical, professionnel...)⁴⁸.

La pratique éducative de santé mentale se définit par le fait que la dimension psychique est reconnue par ses effets dans la réalité sociale. Les équipes pointent un « plus », diagnostiquent du positif en terme de mieux-être psychique. Elles savent alors repérer et promouvoir les activités, les espaces-temps « où ça marche », où il se passe des choses qui font plaisir

46 Thierry THAURIALE, « Travail social et territoire », *Informations sociales*, n° 104, 2002, p. 96-105.

47 Jean-François BERNOUX, *Mettre en œuvre le développement social territorial*, Dunod, 2005.

48 Christian LAVAL, *Des psychologues sur le front de l'insertion : souci clinique et question sociale*, Érès, 2009.

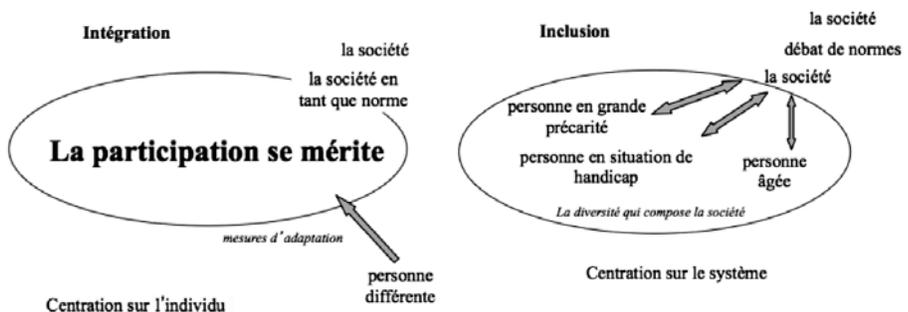
ou pas, qui sont satisfaisantes ou non pour les jeunes qui les vivent. En tant qu'évaluation de la dynamique psychique engagée dans l'action, elle suppose une possibilité de suspension des propositions antérieures et elle est le moteur de nouvelles propositions d'actions. En quelque sorte, la réflexion inhérente à toute action se double d'une posture réflexive sur les modalités de l'action à promouvoir. Cette posture clinique suppose que les éducateurs soient dégagés de la double injonction à l'insertion standardisée et à « la guérison de la délinquance⁴⁹ ».

Nous pouvons alors résumer sur *trois axes* de déplacement vers une problématisation alternative par la notion de « société inclusive » touchant au développement psychosocial de la personne, par des motifs de l'action sociale ou judiciaire renouvelés par le projet formatif et la mise en activité dans une écologie harmonieuse environnementale et humaine :

– axe 1 : réorienter le travail soignant dans le cadre d'une clinique du sujet en développement par l'accueil de ses singularités, par l'approche inter-culturelle. Avoir pour priorité du projet d'établissement de travailler sur la confiance dans les potentialités individuelles des publics et des collectifs encadrants ;

– axe 2 : reconstruire un sentiment d'utilité sociale par la centralité dans le dispositif d'un projet de formation et l'horizon d'une (ré)insertion professionnelle et/ou scolaire. Le besoin de réflexivité sur les qualifications et compétences des professionnels encadrants va de pair avec l'analyse renouvelée du décloisonnement des savoirs d'intervention et disciplinaire pour construire les compétences collectives de l'institution.

– axe 3 : défendre un pôle d'excellence dans les considérations écologiques et architecturales des sites d'accueil où le cadre de vie et les différents ateliers (artisanat local, formation aux métiers manuels, sorties culturelles...), à disposition pour expérimenter sa créativité et ses aptitudes à se mettre au travail, sont pensés comme fondamentaux pour reconstruire les parcours de vie et les subjectivités.



49 Christian LAVAL (dir.), *Des pratiques éducatives de santé mentale dans le champ de la protection judiciaire de la jeunesse*, Recherche-action : « Propositions cliniques pour les jeunes auteurs d'agressions ou de violences », rapport final pour la protection judiciaire de la jeunesse, Observatoire régional Rhône-Alpes sur la souffrance psychique en rapport avec l'exclusion (Orspere), mai 2002.